

Référence : COM-CC-PAS-02

**DOSSIER D'INSCRIPTION
A LA FORMATION PREPARATOIRE 2024
POUR LA SELECTION D'ENTREE
EN IFAS**

Inscriptions : du 12 SEPTEMBRE 2023 au ~~16 NOVEMBRE 2023~~

**PROLONGATION INSCRIPTION JUSQU'AU LUNDI 04
DECEMBRE 2023**

**Le dépôt des dossiers complets se fait au secrétariat
de l'IFSI/IFAS aux jours et heures suivants :**

**Mardi, Mercredi et Jeudi
De 9H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H00**

Rentrée Scolaire le 15 JANVIER 2024

DEROULEMENT DE LA SELECTION

Textes réglementaires selon les 5 arrêtés en vigueur :

- Du 07 Avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- Du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19,
- Du 5 février 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.
- Du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.
- Du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Sont admis, dans la limite de la capacité d'accueil autorisée, les candidats ayant concouru avec succès aux épreuves de sélection.

Le nombre de places ouvertes ne peut excéder la capacité d'accueil autorisée.

Un minimum de 10% de places ouvertes est proposé aux agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière réunissant au moins trois ans de fonction en cette qualité, dont la sélection est organisée par leur employeur.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION PREPARATOIRE

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant

Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation, aucune dispense d'âge ne peut être accordée.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la sélection.

Le dossier d'inscription ainsi que le document remis par les prescripteurs (Mission Locale, Pôle-Emploi, PLIE, CAP Emploi ...) et les pièces à fournir doivent être déposés dûment complétés auprès de l'IFAS.

OBJECTIFS

- A l'issue de la formation préparatoire, le candidat sera capable de :
 - Répondre aux exigences des épreuves de sélection d'entrée en IFAS
 - Appréhender et construire son projet professionnel
 - Optimiser ses chances de réussite au concours.

PRE-REQUIS SOUHAITE

Un stage d'immersion en milieu sanitaire et social est souhaité afin que le candidat confirme le projet professionnel auquel il se destine.

FORMATIONS PROPOSEES

L'enseignement à l'Institut de Formation se déroulera du :

- **11 Janvier 2023 au mois de juin 2023 pour une durée de 164H de théorie et 70H de stage d'observation.**

ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Préparation complète 164 heures** dont travail personnel

FORMATION	HEURES	SEMAINES
Enseignements théoriques :		
✚ Culture générale et Français	29 H	22
✚ Mathématiques	20 H	
✚ Quelques bases théoriques du soin	27 H	
✚ Bases utiles en informatique	6 H	
✚ Stages et analyses des pratiques	19 H	
✚ Préparation à un entretien de sélection	26 H	
✚ Suivi pédagogique	7 H	
	134 H	

TOTAL de la formation théorique		
Soutien personnalisé à l'apprentissage si besoin	30 H	
Stages (2 stages de 35 heures)	70 H	2

➤ **Déroulement :**

- À raison de 2 à 3 jours par semaine, 2 heures/jour (de 16h à 18h)
- Des sessions de 4 heures le samedi matin peuvent être programmées.

DOSSIER ADMINISTRATIF

Pièces à fournir à l'inscription

- Fiche d'inscription ci-joint dûment complétée
- Une photocopie d'une pièce d'identité (recto-verso)
- 1 photo d'identité récente collée sur la fiche d'inscription
- Curriculum-Vitae
- Une lettre de motivation
- Justificatif d'un stage d'immersion
- 1 enveloppe à fenêtre autocollante 21,5 x 11, timbrée au tarif en vigueur

COUT DE LA FORMATION

La formation est financée par le Conseil Régional Sud Paca sous conditions d'éligibilité.

Fournir les pièces suivantes :

- **Fiche de liaison de la mission locale dont vous dépendez (pour les moins de 26 ans)**
- **Projet de professionnalisation délivré par votre pôle emploi.**